

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
198^e année
16 juin 2022
n° 22 / 7955^e
pages 1089 à 1144

CHRONIQUES / Union européenne

Le droit européen des sociétés se met au vert !

> *Véronique Magnier*

1100

La responsabilité civile dans la proposition de directive européenne sur le devoir de vigilance

> *Anne Danis-Fatôme*

1107

ÉDITORIAL

1089 « Nous ne savons pas... », *Didier Guével*

ACTUALITÉS

- 1092 Transport aérien (Convention de Montréal) : chute d'un passager lors du débarquement
- 1092 Cession de créance (opposabilité) : conclusions valant signification au débiteur
- 1093 Citoyenneté européenne (*Brexit*) : droit de vote aux élections municipales
- 1093 Mandat d'arrêt (délivré à l'étranger) : constitutionnalité sous réserve du régime
- 1094 Étranger (demande de titre de séjour) : obligation d'utiliser un téléservice
- 1096 Profession libérale (assurance vieillesse) : cotisations acquittées en retard

POINT DE VUE

- 1098 Le vin n'est pas un alcool comme un autre, Plaidoyer d'un juriste pour l'identité du vin, *Ronan Raffray*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1117 **Panorama** : Droit des assurances, *Rodolphe Bigot, Amandine Cayol, David Noguéro et Philippe Pierre*
- 1130 **Notes** : La jurisprudence européenne relative à la Covid-19 dans la phase des essais cliniques, *note sous CEDH 15 mars 2022, Mustapha Afroukh et Jean-Pierre Marguénaud*
- 1134 Le journaliste financier, les rumeurs de marché, et le délit d'initié, *note sous CJUE 15 mars 2022, Gilbert Parleani*
- 1138 Quand le savon de Marseille ne vient pas (forcément) de Marseille !, *note sous Com. 16 mars 2022, Jean-Denis Pellier*

ENTRETIEN

- 1144 Grégoire Leray – Réflexion à propos du statut juridique du nuage

DALLOZ

Lefebvre Dalloz



Version numérique incluse*



322222



9 782993 122225

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCAL DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef: Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛET DE KERAVAL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Mame-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, Responsable

Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger : 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juin 2022

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ACTUALITÉS

1092 DROIT DES AFFAIRES

Contrat d'affaires

Transport aérien (Convention de Montréal) :
chute d'un passager lors du débarquement,
CJUE 2 juin 2022

1092 DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Cession de créance (opposabilité) :
conclusions valant signification au débiteur,
Civ. 1^{re}, 1^{er} juin 2022

Famille-Personne-Succession

Succession européenne (renonciation) :
lieu de résidence de l'héritier, CJUE 2 juin 2022

1093 DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Citoyenneté européenne (Brexit) :
droit de vote aux élections municipales,
CJUE 9 juin 2022

1093 DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Mandat d'arrêt (délivré à l'étranger) :
constitutionnalité sous réserve du régime,
Cons. const. 3 juin 2022

1094 DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (demande de titre de séjour) :
obligation d'utiliser un téléservice, CE 3 juin 2022

1095 DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Élection professionnelle (vote électronique) :
respect du principe d'égalité, Soc. 1^{er} juin 2022
Intéressement (assiette) : allocation de reclassement,
Soc. 1^{er} juin 2022

Sécurité sociale

Profession libérale (assurance vieillesse) :
cotisations acquittées en retard, Civ. 2^e, 2 juin 2022

1097 PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Notification (Union européenne) :
charge des frais de traduction, CJUE 2 juin 2022

POINT DE VUE

1098

Le vin n'est pas un alcool comme un autre
Plaidoyer d'un juriste pour l'identité du vin
par Ronan Raffray



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1100

Le droit européen des sociétés se met au vert !
Bref commentaire de la proposition de directive
sur le devoir de vigilance
par Véronique Magnier

1107

La responsabilité civile dans la proposition
de directive européenne sur le devoir de vigilance
par Anne Danis-Fatôme

PANORAMA

1117

Droit des assurances
mai 2021 – avril 2022
par Rodolphe Bigot, Amandine Cayol,
David Noguéro et Philippe Pierre

NOTES

1130

La jurisprudence européenne relative à la Covid-19 dans
la phase des essais cliniques, *note sous CEDH 15 mars 2022*
par Mustapha Afroukh et Jean-Pierre Marguénaud

1134

Le journaliste financier, les rumeurs de marché,
et le délit d'initié, *note sous CJUE 15 mars 2022*
par Gilbert Parleani

1138

Quand le savon de Marseille ne vient pas (forcément)
de Marseille !, *note sous Com. 16 mars 2022*
par Jean-Denis Pellier

1

2

3

ENTRETIEN

1144

Grégoire Leray –
Réflexion à propos du statut juridique du nuage

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr